

## Recours administratif fonctionnaire

Par **man974**, le **16/06/2008** à **19:43**

Bonjour,

Je suis actuellement fonctionnaire et j'ai fais un recours hiérarchique contre une décision (reçu par mail),

suite à mon recours je n'est pas eu de réponse,j'ai donc fais un recours administratif au TA de Paris ,

mon administration avait deux mois pour répondre (au bout de trois mois pas de réponse), j'ai ecris au TA pour leur demander une mise en demeure (1 mois de delais ) de mon administration afin qu'il reponde ,

1 mois après toujours pas de réponse de mon administration.

Donc j'aimerais savoir si mon administration est obligé de répondre ?

Que puis je faire afin que le TA cloture l'affaire au plus vite (l'administration refuse de répondre) ?

Par **Ishou**, le **18/06/2008** à **16:32**

Allez au conseil d'état et faites un recours pour excès de pouvoir. Là,ils réagiront vite It will be found or type un